



Compte-rendu de réunion du 28 Juin 2022 Conseil de quartier Zone Pavillonnaire

Monsieur Lelièvre, Maire-adjoint en charge du quartier zone pavillonnaire, ouvre la réunion à 18h30, en présence de Mme Coutard, Maire adjoint, qui intervient sur la mise en place du kiosque à services dans le cadre du réaménagement du pôle gare et qui souhaite recueillir les idées des conseillers sur les services qui pourraient y être proposés.

1/ Réponses aux questions posées en amont de la réunion

A/Changement du parcours de bus - Ligne 2

1/Changement du parcours de bus - Ligne 2 -Le passage se fait dans le cadre d'un test par la rue de la République dont le sens de circulation a été modifié depuis fin avril et est désormais à sens unique. Y a-t-il eu une enquête et/ou analyse du plan de circulation pour les habitants de la zone impactée notamment les cyclistes et piétons ?

Des aménagements de stationnement sont envisagés pour sécuriser les piétons.

En faisant la moyenne des trois points de comptage nous pouvons constater que, de manière générale, la circulation a légèrement baissé de 16,6 %, et la vitesse usuelle a également légèrement baissé de 6,7%.

2/La vitesse de certains véhicules semble déjà avoir augmenté (pour rappel c'est une zone limitée à 30). Cet axe est sur le trajet de 2 écoles pour certains. Quel(s) dispositif(s) vont-être mis en place pour garantir la sécurité des piétons (à part les panneaux qui demandent de changer de trottoir et une mesure ponctuelle de vitesse en mai dernier) ?

Il n'y a pas de vitesses excessives pour le moment

3 /La bibliothèque n'est donc plus desservie avec ce nouveau parcours, y a-t-il une alternative envisagée ?

La descente près de la bibliothèque est supprimée, les passagers descendent à la Gare

4/ S'agissant d'un parcours test, quel(le)s seraient les autres trajets/solutions envisagées ?

Les parties prenantes sont la CASGBS, la ville, les transporteurs et à ce jour un autre parcours n'est pas à l'étude.

5/ Pourriez-vous svp prévoir une concertation du conseil de quartier à la fin de cette période de test et avant validation de la décision ?

Il n'est pas prévu de consulter le conseil de quartier sur cet aspect.

Circulation rue des côtes stationnements gênants et dangereux

6/A l'angle de la rue des côtes et rue Johnson en direction du Mesnil (au niveau du stop), il y a régulièrement des stationnements gênants/interdits qui perturbent la circulation, parfois dangereusement. Peut-on prévoir l'installation de poteaux à cet endroit pour remédier au problème ?

Stationnements gênants rue des Côtes, c'est à la PM d'intervenir après signalement

7/Que se passe-t-il sur le trottoir au même endroit (constamment en travaux) ?

Travaux angle Johnson, il s'agit du passage de la fibre ville

Des mises au point techniques ont été nécessaires entre le prestataire de la DSI et Enedis

Les ouvertures sur trottoirs ont commencé trop tôt, Enedis l'a reconnu.

Le chantier reprend la semaine prochaine et sera terminé à la fin du mois

8/Pourrait-on prévoir le rajout d'un passage piéton rue des côtes à la limite du Mesnil à proximité du petit chemin (chemin du clos briquet si je ne me trompe pas) qui sépare les 2 villes (et permet de rejoindre l'avenue de st Germain) ?

Un passage piéton au milieu de la rue, n'est pas considéré comme sécurisant à cet endroit.

Pollution et nuisances sonores

9/Y a-t-il des mesures de la qualité de l'air (notamment à proximité des différents grands chantiers et zones de forte circulation) ? Qu'est-il fait pour la préserver ?

Pas de mesures de pollution à ma connaissance mais les entreprises s'engagent à respecter les normes obligatoires concernant le bruit et la pollution

Cela fait partie de nos cahiers des charges

10/ Concernant les différents couloirs aériens, la commune est-elle impliquée dans des échanges/discussions avec les instances régissant ce trafic aérien ? Qu'est-il fait pour veiller au respect des normes en place ? À minima le respect de l'altitude. Est-il envisagé de se regrouper avec d'autres communes pour défendre les intérêts des Mansonnien(ne)s sur cette problématique ?

Survols aériens : le centre-ville est peu touché, le Parc l'est davantage mais les avions sont très hauts

Atterrissages et décollages sont fonction des vents dominants suivant les journées sont à l'ouest.

11/Jardinage et utilisations d'engins thermiques par la municipalité, envisagez-vous des dispositifs moins polluants et si oui à quelles échéances svp ?

Nous remplaçons au fur et à mesure les machines thermiques par des machines électriques

12/ Au niveau du camping, quel système est en place afin de limiter les décibels et nuisances sonores (notamment lors des soirées) pour tout le voisinage ? Quels contrôles sont mis en place ?

Nous n'avons pas de retours faisant état de plaintes de nuisances du camping.

13/ Pouvez-vous nous informer de l'état d'avancement par rapport à la collecte des déchets verts (en dehors du parc) ? cf discussion préalable de possibilité de broyage, collecte municipale ... pour éviter la mise sous sacs plastiques puis l'incinération

Pas de collecte déchets verts en ville car le prestataire a proposé des prix exorbitants. La ville a acquis un broyeur.

14/ Quels produits sont utilisés pour le désherbage des trottoirs, entre autres à proximité des écoles ?

Aucun produit toxique n'est utilisé pour le désherbage
Nos cantonniers travaillent essentiellement à la force des bras.

Charte de l'arbre

15/ Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement depuis la dernière réunion ?

La charte est en fin de rédaction et doit faire l'objet d'un arbitrage des élus. Elle sera soumise pour avis aux personnes associées à son élaboration au cours de l'été.

Nous prévoyons une approbation au conseil municipal pour la fin d'année.

16/ Nouveau chantier rue de la digue, encore 14 arbres abattus apparemment et 4 conservés, y a-t-il un contrôle des conditions de conservation de ces arbres (protection, racines..), un inventaire effectué au préalable ? Qu'est-il mis en place pour préserver la faune notamment les hérissons, les oiseaux (période de nidifications en cours) en amont de ces chantiers ?

La Ville n'autorise les abattages d'arbres que lorsque ces derniers sont justifiés (par des études phytosanitaires notamment).

Par ailleurs l'autorisation n'est donnée que si le remplacement des arbres abattus est prévu par des arbres équivalents et d'essences locales.

Enfin, lors de l'instruction du permis de construire, la Ville a un regard sur les distances d'implantation des bâtiments par rapport aux arbres conservés et peut demander un retrait.

Cela étant, aucune réglementation n'existe à ce jour pour contraindre les porteurs de projet à respecter des distances prédéfinies, d'où la mise en place de la charte de l'arbre.

17/ Ramassage des déchets alimentaires: c'est un objectif du gouvernement pour 2025. Est-ce que Maisons-Laffitte travaille sur le sujet avec la CASGBS ? Le compostage individuel est un bon début, mais des solutions de quartier permettraient à plus de ménages de participer.

La CASGBS organise des essais à ce sujet sur d'autres communes de l'agglomération.

18/ Dans le cadre du plan vélo, envisage-t-on une piste cyclable aménagée entre l'entrée de ML vers le Super U et la gare RER ?

Une étude est en cours de réalisation par le conseil départemental du 78.

19/ Il faut prendre 2 bus pour aller de la zone pavillonnaire au Parc. Beaucoup de familles de notre quartier utilisent les infrastructures dans le Parc (tennis, foot) et/ou vont à l'Ermitage. Peut-on envisager une prolongation d'un des bus (12, 6 ou 2) au moins dans les créneaux du matin et de sortie d'école pour que les enfants n'aient pas à changer de bus à la gare ?

Demande à étudier avec la CASGBS et IDF mobilité.

2/ Echanges avec l'auditoire

Intervention de Mme Coutard :

« « Dans le cadre du réaménagement du pôle gare, nous avons imaginé la mise en place d'un kiosque de services plus exactement place de la Libération, qui est côté bus et c'est à ce titre que je souhaitais recueillir votre avis et vos envies de services que l'on pourrait envisager au niveau de ce kiosque.

Tout d'abord, un point sur ce projet de réaménagement des flux autour du pôle gare. Il y a cinq objectifs,

- Faciliter le rabattement des différents modes actifs (piétons et cycles)
- Développer une information de qualité pour les voyageurs
- Sécuriser et faciliter l'accès pour les bus
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite
- Mieux organiser la dépose minute et le stationnement autour de la gare

Ce projet est porté par l'agglomération qui s'est attachés des services d'experts dans cette idée de revoir les aménagements des gares qui sont un projet plus vaste dépassant Maisons-Laffitte, et qui concerne l'ensemble des gares de la communauté d'agglo.

Ce cabinet d'experts a d'ores et déjà fait une photo du fonctionnement de notre gare et je vais partager avec vous leurs premiers éléments de constats.

- Une accessibilité piétonne en moins de dix minutes depuis une grande partie de la ville, les quartiers centre, Château, rue Saint Nicolas, Tir, Foch et les Côtes
- Une concentration des équipements à proximité de la gare que ce soit l'Hôtel de ville, la poste, le commissariat, et l'office du tourisme.

Quand on regarde un peu plus en détail les aménagements, c'est une gare qui s'étale puisqu'elle se répartit de part et d'autre de la voie ferrée.

- Un pôle gare aux multiples accès, des bâtiments voyageurs à l'ouest, des accès directs aux quais depuis le pont et un accès à la passerelle à l'est.
- Un parking souterrain, le parking libération de plus de 400 places
- Plusieurs arrêts minutes à proximité
- Une station taxi entre la station bus et le bâtiment voyageur à l'ouest
- Différents services à proposer en gare, guichets et distributeur de titres de transport, une enseigne relais de journaux et de petite restauration, photomaton, photocopie, distributeur de boisson et encas, et à l'extérieur une « Pick up » station et une borne d'autoréparation et de gonflage pour les vélos.

Malgré de nombreux espaces déjà dédiés au vélo, une saturation de l'offre en matière de stationnement est constatée.

Pour remettre en perspective ces mesures, elles ont été réalisées avant le covid, mais néanmoins nous constatons que nous revenons à la normale petit à petit.

Également, un constat sur les aspects plus techniques, l'ancien parking à vélo d'une surface de 450 m² a été fermé pour des questions de sécurité et de salubrité. Il n'y a pas de problème de sécurité au niveau du pôle hormis le vol de vélos. Un plan vélo triennal a été mis en place au niveau de la commune qui a démarré en 2021.

Concernant les bus, aucun des quais bus n'est aux normes PMR. Cette station est confrontée à un manque d'espace induisant des problèmes de giration et de stationnement de bus les uns derrière les autres.

L'asphalte de l'Eco station bus nécessite un entretien régulier et les problèmes de giration précédemment évoqués se traduisent par une montée des bus sur les trottoirs ce qui à la fois est dangereux mais qui a également tendance à abîmer les trottoirs.

Tout cela se traduit par une problématique d'étanchéité au niveau du parking souterrain. Il y a de grands

écoulements au niveau du parking en dessous.

Concernant le stationnement et la circulation, un manque d'arrêts minutes et un conflit d'usage lié à la dépose et reprise des passagers, des problématiques pour les livreurs liées aux commerces de l'avenue du Général de Gaulle puisqu'en effet il y a une dépose minute au niveau de cette avenue, mais qui est utilisée au mieux par les livreurs mais surtout en stationnement classique. Un espace taxi peu visible et un carrefour complexe notamment en termes de circulation entre l'avenue du Général de Gaulle, les allées et les contres allées Remagen et Newmarket, les rues Jean Mermoz, Masson et du Prieuré.

En termes d'usage, un comptage a été fait juste avant le covid et il a été mesuré plus de 14 000 usagers sur une journée, dont 5500 usagers entre 6h et 9h le matin, donc un très fort pic d'activité d'usage qui est à prendre en compte dans notre réflexion pour le kiosque à services et des différentes entrées qui sont majoritairement utilisées, Place de la libération sur le parvis et sur le pont côté office du tourisme.

Quand on analyse les habitudes des usagers et leur mode de venue à la gare, la marche à pied largement majoritaire avec 67 % des usagers, puis c'est le bus avec 16%, viennent enfin la voiture à hauteur de 8% mais également le vélo à hauteur de 7% quasiment à part égale avec la voiture. Ce qui fait que Maisons-Laffitte soit la seconde gare en ile de France la plus utilisée par les vélos.

Quand on analyse également l'usage de la gare et l'origine de ces déplacements, la majorité y sont quotidiens et plus de la moitié des usagers se rendent sur leur lieu de travail et 38% sur leur lieu d'étude donc majoritairement des actifs et des étudiants.

Ce rabattement de piétons majoritaire concerne en priorité les quartiers à proximité de la gare et la part de vélo concerne les populations à l'est de Maisons-Laffitte et dans le parc. Les bus sont eux principalement utilisés par les Mesnilois.

Le stationnement automobile à proximité de la gare, il y a 592 places sur voirie de comptabilisées sur les 300 m autour du pôle avec un taux d'occupation de 65 % mais surtout un taux de rotation de 3,7 ce qui signifie qu'en fait, les stationnements sont utilisés pour les commerces et non pas pour l'usage de la gare.

Concernant les vélos nous sommes quasiment à 750 places.

On constate néanmoins malgré cette offre très riche qu'il reste encore une part de 5 à 7 % de stationnements gênants et illicites, c'est-à-dire utilisant le mobilier urbain et non pas les arceaux vélos mis à disposition.

Les réflexions se poursuivent aujourd'hui sur les différents axes, tant sur l'aménagement vélo plus conséquent autour de la gare compte tenu des contraintes de largeur de trottoirs de largeur, de routes et de ponts. Un axe également travaillé concerne les trajets de bus. Nous sommes actuellement entrain de faire un test et nous avons dévié une partie de la ligne qui vient du Mesnil et qui au lieu de continuer vers l'avenue de St Germain, tourne et prend la rue de la République pour ensuite déboucher au niveau de l'avenue du Général de Gaulle et s'insérer plus facilement au niveau de la gare plutôt que précédemment, où le bus devait faire une grande giration au milieu du carrefour avenue de Longueil avant de reprendre le pont et de revenir vers la gare.

Nous sommes également en train de revoir au passage l'organisation des quais bus et la mise aux normes pour les PMR.

Se pose la question de maintenir ou non les taxis à leur place, mais également se pose la question des stationnements motos qui aujourd'hui sont un peu mélangés avec les stationnements vélos que cela soit le long de la voie ferrée ou sur le parvis de la place de la Libération au niveau des emplacements vélo. Tous ces aspects de flux sont en cours de réflexion complexe et assez longue à mener afin de pouvoir intégrer toutes les contraintes et avant tout les techniques.

Par ailleurs, dans le cadre du plan vélo qui est triennal, nous avons la première année avant tout aménagé des pistes cyclables, des bandes cyclables et des vélorues. Nous sommes en train de consulter des fournisseurs pour mettre en place au niveau de la gare des abris vélo sécurisés sachant que nous avons ajouté une contrainte

étant précisé que de toute façon lors du réaménagement du pôle gare il y aura des abris vélos sécurisés. Cependant nous ne souhaitons pas attendre cette échéance, nous consultons donc pour des solutions mobiles que nous pourrions déplacer ensuite au POPD ou à la piscine une fois que les abris vélo seront mis en place.

Sur la place de la Libération derrière la fresque, nous envisageons de mettre en place une dalle et un kiosque à services et c'est donc la raison pour laquelle j'ai demandé la possibilité de venir recueillir vos avis et vos propositions de services que vous verriez bien autour de la place de la gare »

Suggestions des conseillers :

- Les points relais manquent à Maisons-Laffitte (ex. pour le réseau Relais Colis). Ex. Lorsque l'on souhaite déposer un colis volumineux, il est très difficile qu'il soit accepté car il y a peu de place dans les commerces référencés.
- Un service de conciergerie en gare est intéressant, mais quid des acteurs de services à la personne existant sur ML (Maison et Services, Club services Plus, Association Ami service, Marie assistance adm à domicile, 2ad Yvelines, etc).
- Les touristes à Maisons-Laffitte recherchent régulièrement des informations et parfois malheureusement en dehors des horaires d'ouverture de l'office de tourisme de Maisons-Laffitte.
- Les associations de circuits courts (AMAP, Amarante, Bio tout court...) manquent des lieux pour l'entreposage et la distribution des paniers.
- Certains usagers de vélos électriques (très coûteux) ne souhaitent pas laisser leur vélo garé dans les zones de parking à vélo (trop de risques de vol).
- Certains voyageurs peuvent avoir besoin de brancher un ordinateur, un téléphone ou assurer un court rdv dans un espace calme en gare.
- Les services de café et presse sont toujours appréciés des voyageurs (en perte de vitesse ces dernières années, nécessitent d'être réinventés car ce sont des lieux de convivialité et lien social).
- La gare coupe les commerces de la ville en deux, il manque une continuité de locaux de commerce ouverts sur le pont.

Autres constats liés au Pôle Gare Maisons-Laffitte :

- Il est toujours très apprécié l'information assurée par des équipes mobiles en gare (EML).
- L'accès n'est pas toujours très lisible ou facilité pour l'utilisateur occasionnel du parking de la gare.
- Les toilettes sont des services attendus dans une gare également.
- Manque une piste cyclable pour traverser la gare (entre av. Longueil et av. Général de Gaulle)
- Manque un aménagement extérieur d'espaces verts autour de la gare.

Questions pour le kiosque à services :

- Est-il possible de développer un "relais colis" (avec acteurs divers tels que la poste, relais colis, UPS... ET pour colis volumineux) ?
- Est-il envisageable de créer une conciergerie en partenariat avec un acteur local (ex. association d'insertion AMI Boucles de Seine, inspirée de <https://luludansmarue.org/>)
- Avons-nous la possibilité d'envisager un lieu de distribution des paniers des associations locales (AMAP, Amarante, etc.) ? Voir même un Drive ?
- Est-il possible d'intégrer l'office de tourisme de ML afin de mutualiser des moyens ? (partenariat entre la SNCF et la Mairie pour le partage des locaux "ouverts sur la ville").
- Peut-on créer des locaux pour garer les vélos en toute sécurité (offre payante mais accessible).

Propositions :

- Un kiosque à services ouvert sur la ville avec des locaux accessibles depuis le pont pour créer une continuité de commerces entre av. de Longueil et av. Général de Gaulle.
- Imaginer un Kiosque Services, détenu par la SNCF mais ouvert à des conventionnements ponctuels avec des acteurs associatifs ou privés locaux pour proposer des services (pas uniquement une gestion par une

DG/CM
franchise).

Autres propositions pour le pôle gare de Maisons-Laffitte :

- Des toilettes, un espace dédié pour se poser sur un temps limité (15 à 20 min) avec un accès internet et une prise électrique.
- Faciliter l'accès au parking voiture pour un usage occasionnel (demi-journée, journée).
- Réserver un espace "dépose minute" voiture, mais aussi vélo (ex. lorsqu'on arrive en gare avec un vélo cargo pour déposer des enfants)
- Préserver les équipes mobiles en gare (EML).
- plus de parkings vélos, trottinettes
- chargeurs de voiture électrique dans le parking Vinci
- des casiers sécurisés pour laisser son casque à vélo, ses phares et autres affaires pendant la journée quand on prend le RER pour aller travailler
- une pharmacie près du labo biofutur serait pratique
- une borne de la Poste (envoi de courrier)
- bancs, tables, chargeurs de téléphones/ordis pour travailler, lire en attendant le bus/train
- de la verdure

3/Points divers

- Discussion avec le département pour la D308, et les aménagements vélo
- Verdure au pôle gare
- Planter des plantes aromatiques en ville
- Adapter les horaires de la piscine par temps de canicule
- Déjections canines entrée de forêt, demande de pose de panneaux.

4/ Calendrier, agenda, prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 22 septembre 2022 à 19h en salle du conseil à la mairie de Maisons-Laffitte

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36